

VISION 2030

PLAN CLIMAT
DE QUÉBEC SOLIDAIRE



changer
d→ère

Cible de réduction des GES de Québec solidaire d'ici 2030

	Cible de réduction (MtCO ₂ -eq)
Potentiel technico-économique minimal	35,962
Solutions basées sur la nature	3,995
Effets dynamiques sur la demande	7,703
Total des réductions: 47,66 MtCO₂-eq 55 % de réductions d'ici 2030 par rapport à 1990	

Financement de la Vision 2030

Dépenses d'opération courantes	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses d'opération du premier mandat : 7 G\$
Dépenses d'immobilisation	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses d'immobilisation du premier mandat : 29 G\$• Dépenses d'immobilisation totales : 74 G\$
Plus de détails concernant le financement de notre Vision 2030 suivront lors du dévoilement de notre cadre financier	

VISION 2030

PLAN CLIMAT DE QUÉBEC SOLIDAIRE

—→ La crise climatique est le plus grand défi de l'avenir du Québec. Les changements climatiques s'accroissent et chaque année, nous nous approchons du point de non-retour. Sécheresses, vagues de chaleur, inondations, érosion des berges, appauvrissement des sols... Nous en vivons déjà les conséquences.

La science est claire : c'est la décennie de la dernière chance. Selon les estimations du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la moitié des émissions mondiales doivent être coupées d'ici 2030. Le GIEC indique que les pays développés doivent prendre leurs responsabilités historiques, ce qui nous amène à viser une baisse des émissions de GES québécoises de 55 % d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 1990; le tout afin d'être en mesure d'atteindre la carboneutralité en 2050. Malheureusement, le gouvernement Legault, comme ses prédécesseurs, a baissé les bras. Depuis trop longtemps, les gouvernements ont mis de l'avant une vision étroite de l'économie, qui fait l'impasse sur ce qui compte vraiment : le bien-être et la qualité de vie. Au nom des générations futures, Québec solidaire est prêt à prendre la relève.

Mais nous ne pourrons pas faire le travail sans l'aide de tous et toutes. **C'est pourquoi nous convoquons l'ensemble des acteurs et actrices de la société civile québécoise à un grand Sommet national sur le climat. Les représentant.e.s du monde des affaires et des syndicats, les élu.e.s des villes, les groupes écologistes, les leaders autochtones, les associations étudiantes et les associations d'ainé.e.s; l'ensemble des forces vives de la société québécoise seront réunies afin de lancer les grands chantiers pouvant nous permettre de relever le défi climatique.**

Le 3 octobre prochain, tournons la page sur les échecs du passé et écrivons ensemble le prochain chapitre de notre histoire. Mettons en place des politiques audacieuses qui vont aider tout le monde à faire des choix écologiques. Bâtissons une économie qui conjugue qualité de vie et respect de l'environnement. Retrouvons notre ambition et entrons dans le club des pays les plus verts au monde. Montrons l'exemple.

C'est notre engagement.
Voici notre plan pour y arriver.


→ **GABRIEL NADEAU-DUBOIS**


→ **MANON MASSÉ**



**changer
d'ère**

ATTESTATION DE VALIDITÉ SCIENTIFIQUE ET MODÉLISATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE

Afin d'assurer le sérieux de notre démarche, nous avons travaillé en étroite collaboration avec certain.e.s des plus grand.e.s expert.e.s du Québec en science du climat. Les chercheur.e.s suivant.e.s attestent de la validité des assises scientifiques des mesures incluses dans le plan de réduction de GES de **Québec solidaire**.

→ FRANÇOIS DELORME

Chargé d'enseignement en sciences économiques à l'Université de Sherbrooke, ex-collaborateur au GIEC et chercheur au Laboratoire des inégalités mondiales

→ ANNE BERNARD

Chercheure postdoctorale au département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval

→ ANNIE CHALOUX

Professeure à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke et spécialiste en gouvernance climatique

→ VIJAY KOLINJIVADI

Chercheur postdoctoral en développement international à l'Université d'Anvers en Belgique

→ DAMON MATTHEWS

Professeur en science du climat à l'Université Concordia et expert associé au GIEC

→ BENGI AKBULUT

Professeure au département de géographie de l'Université Concordia

→ JÉRÔME DUPRAS

Professeur au département des sciences naturelles de l'UQO et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en économie écologique

→ TIM RADEMACHER

Chercheur postdoctoral à l'Institut des sciences de la forêt tempérée de l'UQO et à l'Université Harvard

Le plan solidaire a également été modélisé par **Esmia Consultants**, une firme indépendante spécialisée dans la modélisation des systèmes énergétiques intégrés, avec le soutien de la firme **Dunsky Énergie + Climat**. En soumettant nos mesures à leur modèle d'optimisation technico-économique – le même qu'utilise le gouvernement du Québec –, nous pouvons garantir la faisabilité technique de nos propositions jusqu'en 2030.



changer
d→ère

NOS PRINCIPES

La lutte aux changements climatiques est le grand défi de notre époque. L'inaction de la CAQ ne peut plus durer. Nous avons besoin du premier gouvernement écologiste de notre histoire. Vision 2030 est le seul plan qui réponde pleinement aux impératifs de la science climatique. François Legault semble croire qu'il est impossible d'en faire plus pour la planète. Vision 2030 fait la démonstration que son gouvernement manque simplement d'ambition.

Notre plan s'articule autour de six principes directeurs:

1.

La responsabilisation collective.

RESPONSABILISER L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Établir un budget carbone contraignant et soumettre l'ensemble des décisions gouvernementales à une évaluation climatique systématique avec la carboneutralité comme objectif.

Consulter l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) et la Société Makivik pour garantir l'implication des Premiers Peuples dans la prise de décision sur la transition, dans le respect des traités et de la gouvernance autochtone.

DONNER LE POUVOIR AUX COMMUNAUTÉS

Créer des Conseils régionaux de transition (CRT) pour organiser la transition sur le plan régional, en respectant les besoins et réalités des communautés.

Établir un partenariat de nation à nations avec les Premiers Peuples pour encadrer l'élaboration des solutions qui impliquent un recours à la nature, dans le respect des articles 18 et 19 de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.

5.

Protéger la biodiversité et les territoires naturels.

Assurer la protection de 30 % du territoire québécois et de sa diversité écologique d'ici 2030, notamment dans le sud du Québec, et assurer le financement de nos infrastructures naturelles.

2.

L'écoconditionnalité et l'écofiscalité.

Rendre toute aide publique (subventions, prêts, investissements, etc.) conditionnelle au respect de normes climatiques et environnementales.

Instaurer une fiscalité qui incite les entreprises à apporter les changements nécessaires à leurs pratiques.

3.

Soutenir les gestes responsables.

Mettre en place des programmes d'accompagnement, notamment en transport, afin de permettre à tous et toutes d'adopter des habitudes de vie respectueuses de l'environnement.

4.

Revoir notre façon de produire, de consommer et de disposer de nos déchets.

Éliminer à la source ce qui peut l'être et assumer nos responsabilités internationales.

6.

Transition juste.

La réduction nécessaire de nos émissions de GES ne se fera pas au détriment des travailleurs et des travailleuses. Nous rendrons donc obligatoire la création de comités paritaires pour la transition juste dans toutes les entreprises émettant plus de 10 000 tonnes de CO₂ par année.

Les mesures de notre Vision 2030 permettent d'atteindre 55 % de réduction de GES d'ici 2030 par rapport à 1990.

NOTRE PLAN

1.

GOUVERNANCE CLIMATIQUE

Lutter contre les changements climatiques, ça commence par revoir la façon de prendre nos décisions. La réduction de notre empreinte carbone collective et la transition énergétique doivent être au cœur de l'action gouvernementale : adoption d'un budget carbone, évaluation des politiques publiques en fonction de leur impact écologique, responsabilité directe du premier ministre dans le dossier de la transition écologique et développement d'une politique d'approvisionnement durable pour les différents ministères. Cela se traduira notamment par l'interdiction de tout nouveau projet de transport d'hydrocarbures en sol québécois.

Chaque région doit pouvoir organiser sa propre transition. Cela passera par la création de Conseils régionaux de transition et, au niveau municipal, par l'adoption de cibles locales de réduction de GES et de cibles de mobilité durable. Enfin, avec le développement de partenariats avec les Premiers Peuples visant la reconnaissance de leur leadership en matière de lutte aux changements climatiques sur leurs territoires, c'est l'ensemble des acteurs et actrices de pouvoir au Québec qui seront mobilisés autour du même objectif.

2.

SECTEUR DES TRANSPORTS

Le secteur des transports représente plus de 43% des émissions de GES au Québec. Il s'agit donc d'un secteur prioritaire dans lequel il faut intervenir afin d'assurer l'atteinte de nos objectifs climatiques. Nous avons besoin d'une véritable Révolution transport. Il faut bien sûr diminuer les émissions des voitures individuelles en planifiant le passage à la propulsion électrique, mais également réduire le recours à l'automobile solo en développant massivement les réseaux locaux et régionaux de transport collectif. Nous devons également reconnecter les communautés grâce à un vaste chantier de transport interurbain par train et bus à l'échelle du Québec qui s'accompagne d'un essor des systèmes d'autopartage et de vélopartage ainsi que de la réduction substantielle du prix des titres de transport

en commun. Le plan solidaire implique aussi de revoir nos normes d'aménagement du territoire. Notre objectif: construire des communautés résilientes qui n'empiéteront pas davantage sur les espaces naturels et agricoles et qui favoriseront la mobilité active et durable.

Le secteur du transport de marchandises sera également mis à contribution. Les chaînes logistiques seront revues en profondeur afin d'optimiser les déplacements, favoriser le transport ferroviaire et fluvial et assurer les livraisons locales en mode électrique. Les entreprises devront également contribuer en mettant en place des plans de mobilité pour leurs employé.e.s visant la réduction des déplacements et des émissions.

3.

SECTEUR DES BÂTIMENTS

Nos façons de construire et chauffer les bâtiments constituent une autre source importante d'émissions de GES. Le recours aux énergies fossiles pour le chauffage sera graduellement découragé puis interdit, avec des programmes de soutien pour aider les gens à effectuer cette transition. Notre plan inclut entre autres la révision

du Code de construction du Québec et la modernisation du Code du bâtiment. Les bâtiments recevront une cote énergétique accessible publiquement et le recours au bois sera encouragé dans les nouvelles constructions afin de profiter de la capacité de stockage de carbone de ce matériau.

4.

SECTEUR INDUSTRIEL

Pour lutter contre les changements climatiques, il faut revoir la manière dont nous produisons les biens utiles au quotidien. Présentement, le marché du carbone ne fournit pas un signal-prix suffisant aux grands émetteurs pour transformer leurs activités à la hauteur du défi climatique. Nous instaurerons une taxe carbone pour les grands émetteurs qui découragera tout dépassement d'émissions au-delà d'une trajectoire menant à l'atteinte des cibles climatiques. Lorsque des solutions électriques ou propres existent, les entreprises devront remplacer leurs procédés et usages polluants par celles-ci.

5.

SECTEUR AGRICOLE

La production et la consommation de nourriture contribue à notre bilan carbone de manière importante. Notre plan met à contribution le secteur agricole à différents niveaux. D'une part, des aides seront fournies pour mettre en place des systèmes de récupération et valorisation du méthane, un gaz à effet de serre 28 fois plus puissant que le dioxyde de carbone. Nous encouragerons l'adoption des engrais biologiques et la réduction de l'utilisation des pesticides. D'autre part, le secteur public se dotera d'une politique d'achat local pour les aliments, ce qui réduira les émissions liées au transport de la nourriture tout en contribuant à la prospérité des agriculteurs et agricultrices.

6.

SECTEUR DES DÉCHETS

La lutte contre les changements climatiques nécessite que l'on revienne la façon dont on dispose des déchets. Une stratégie nationale doit être mise en place pour réduire les distances parcourues pour l'enfouissement des déchets et amener les acteurs à tous les niveaux à réduire à la source le volume de déchets générés. Cela comprend une adaptation des systèmes de compostage aux réalités régionales. Enfin, les gaz produits par la décomposition des déchets dans les sites d'enfouissement d'une certaine taille seront récupérés par des systèmes de captage actif afin d'être valorisés dans le secteur industriel pour les procédés où il n'existe pas encore d'alternative propre.

7.

SOLUTIONS NATURE

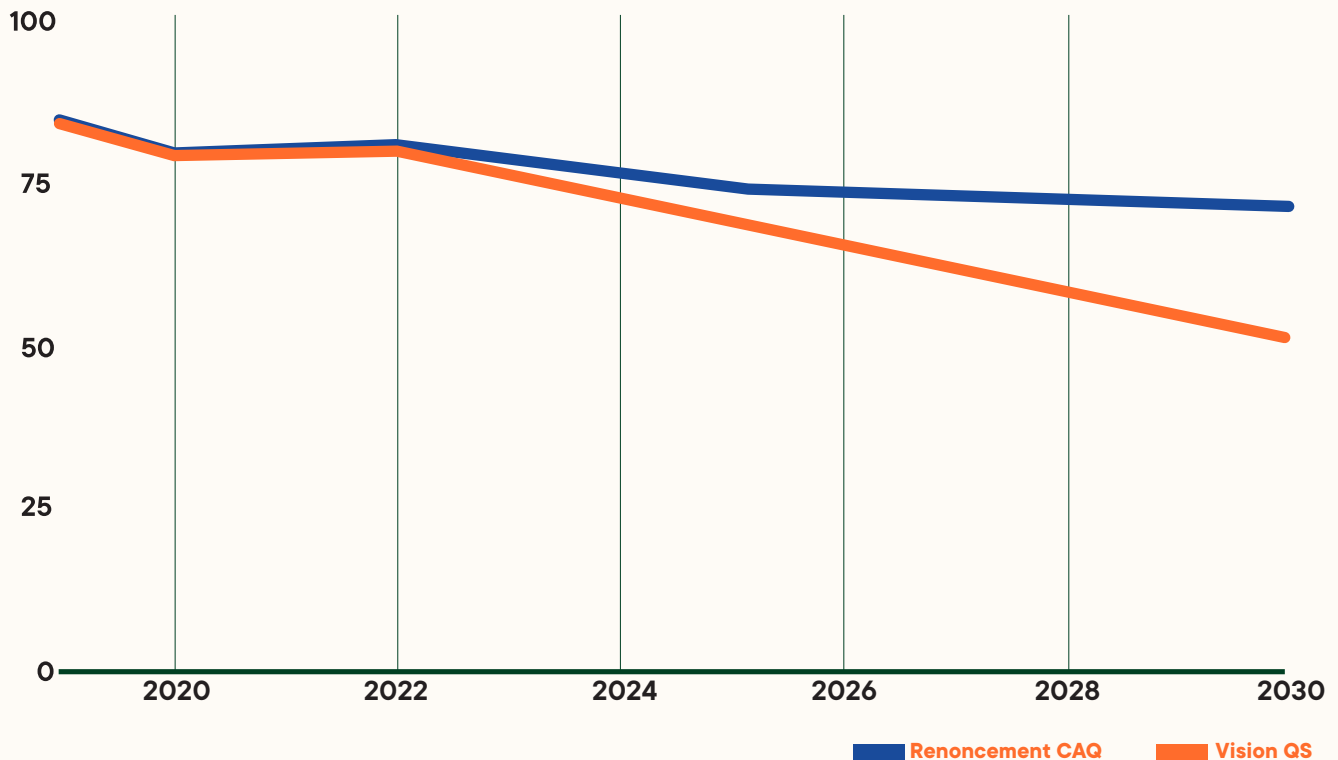
La protection des milieux naturels et la lutte aux changements climatiques vont de pair. Plus que la protection, il faut également procéder à la restauration de milieux qui ont auparavant été endommagés ou détruits, favorisant ainsi le maintien de la biodiversité. Protéger les terres agricoles contre l'empiètement résidentiel et industriel permet aussi d'utiliser celles-ci dans l'effort de séquestration naturelle du carbone, notamment par la mise en place de zones de conservation.

C'est en réalisant cette vision qu'il sera possible de relever les défis posés par les changements climatiques. Comme nous l'indiquent les derniers rapports du GIEC, nous devons réduire de 55 % au minimum nos émissions de CO₂ d'ici 2030 afin d'avoir une chance d'éviter la catastrophe qui nous guette.

Pour y arriver, seul Québec solidaire a un plan.

Horizon 2030

Évolution des émissions de CO₂: Vision QS vs Renoncement CAQ (en mt/an)



Effets dynamiques sur la demande

La combinaison dynamique des mesures que nous proposons n'est que partiellement prise en compte par la modélisation technico-économique de la firme Esmia. Les limites techniques du modèle ne permettent pas, par exemple, d'intégrer entièrement l'effet combiné de certaines politiques agissant sur la demande, comme la réduction de la tarification du transport collectif, ou encore l'adoption annuelle d'un budget carbone pour le Québec.

Ces limites sont normales. Plusieurs juridictions, dont le Canada, incluent dans leur plan de réduction de GES des effets dynamiques ou structurants qui dépassent les réductions identifiées par la modélisation technico-économique. Le Royaume-Uni et l'Écosse, parmi d'autres juridictions, utilisent également une approche similaire dans leurs plans de réduction.

Plusieurs mesures incluses dans notre Vision 2030 n'ont pas été modélisées par la firme Esmia et contribuent aux effets dynamiques sur la demande énergétique.

L'ensemble des mesures de gouvernance figurent dans cette catégorie, dont le nouveau rôle de coordination accordé au premier ministre, l'adoption d'un budget carbone gouvernemental et la mise à jour du mandat d'Investissement Québec et de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Nos mesures pour favoriser les circuits économiques courts et relocaliser la production plus près de nous dépassent également le cadre de la modélisation technico-économique.

En transport, l'obligation pour les organisations de réaliser des plans de gestion des déplacements et la création d'un service public d'autopartage ne sont pas modélisées, pour ne nommer que ces mesures.

Dans le secteur du bâtiment, la création d'un système de cotation énergétique et la modernisation du Code du bâtiment génèrent des effets dynamiques sur la demande énergétique.

Dans le secteur industriel, l'effet du chantier de promotion de l'utilisation du bois par rapport aux industries du ciment et de l'acier, de même que les mesures d'écoconditionnalité des subventions gouvernementales, ne sont pas pris en compte dans la modélisation.

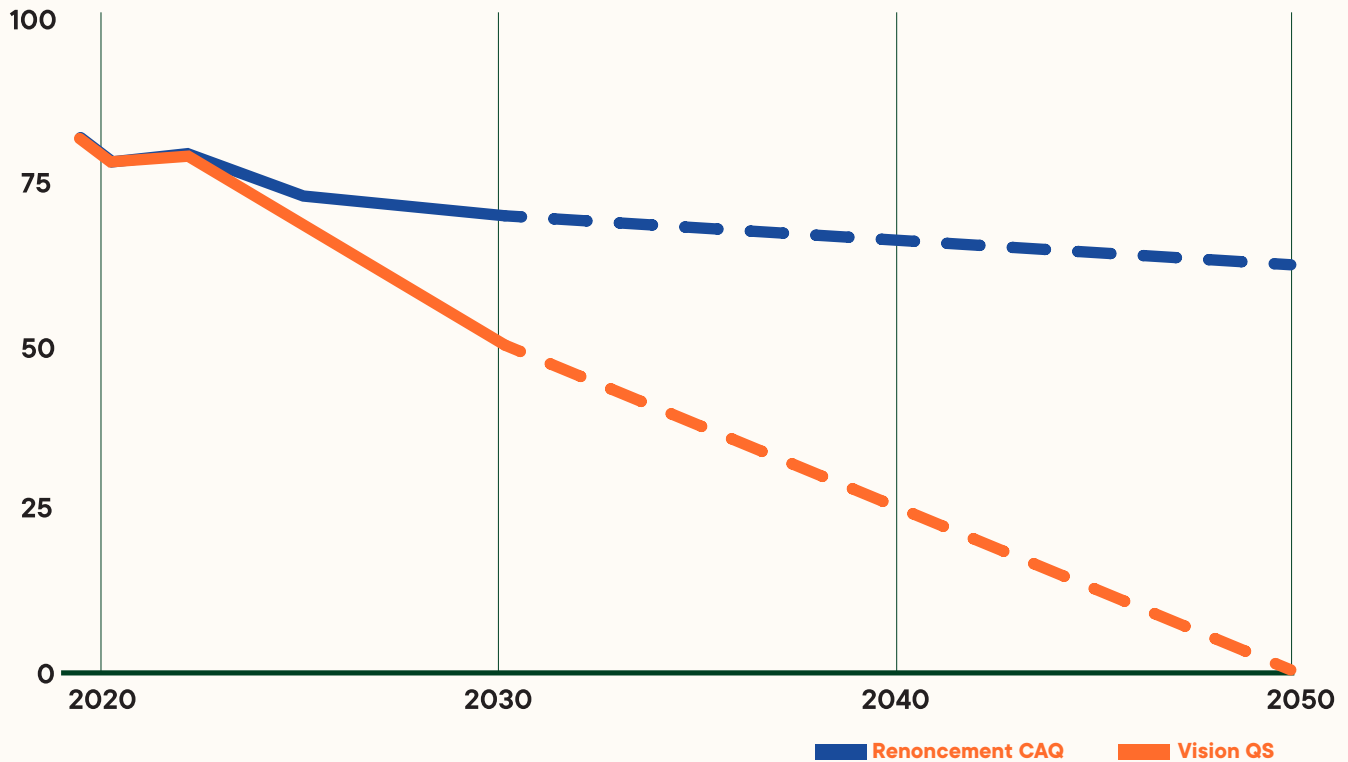
En agriculture, le soutien technique et financier pour le passage de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique n'est pas modélisé.

Dans le secteur des déchets, la politique de régionalisation des déchets et la lutte au gaspillage alimentaire a des impacts dynamiques non pris en compte par la modélisation d'Esmia, même au-delà de ce secteur d'inventaire.

Atteindre 55 % de réduction en 2030 est une étape essentielle pour réaliser la carboneutralité d'ici 2050. Tout comme nous, la CAQ affirme vouloir y arriver. Quelle est la différence? Seul Québec solidaire se donne une étape intermédiaire de 2030 réaliste avec les moyens pour l'atteindre.

Horizon 2050

Évolution des émissions de CO₂: Vision QS vs Renoncement CAQ (en mt/an)



Solidarité internationale et lutte climatique

Nous ajoutons à notre plan un indispensable volet de coopération internationale. Non seulement nous devons coordonner nos efforts avec le reste du monde afin de consolider nos chances d'atteindre la cible de 55 % en 2030, mais nous devons aussi soutenir les pays du Sud global dans leurs projets de réduction des GES.

C'est pour cela que nous bonifierons le Programme de coopération climatique internationale du gouvernement, tout en instaurant de nouvelles balises pour s'assurer du respect des peuples et des communautés dans la mise en œuvre des projets financés.

En procédant ainsi, en plus de réaliser des réductions substantielles de GES localement, nous prendrons nos responsabilités internationales et soutiendrons les pays en développement dans la réduction de leurs émissions et leur adaptation aux impacts des changements climatiques.



GOUVERNANCE CLIMATIQUE

Pour lutter contre les changements climatiques, il faut revoir le mode de gouvernance de l'État québécois. Voici les moyens pour y arriver :

- 1.1 Rendre le premier ministre responsable de la lutte aux changements climatiques et donner un mandat au ministre des Finances d'en assurer le financement.
- 1.2 Rendre obligatoire la publication d'un budget carbone par le gouvernement du Québec pour établir des cibles annuelles de réduction devant nous mener à la carboneutralité. Le budget carbone devra être publié en même temps que le budget du Québec. Si les cibles de réduction qu'il contient ne sont pas atteintes, le gouvernement du Québec aura une obligation légale de publier une stratégie de rattrapage, à l'instar de la Loi sur l'équilibre budgétaire.
- 1.3 Rendre obligatoire l'évaluation systématique des décisions gouvernementales à la lumière de l'objectif de carboneutralité 2050.
- 1.4 Créer et financer des Conseils régionaux de transition composés des instances locales et leur donner le mandat de développer des plans de transition régionaux respectant les cibles nationales.
- 1.5 Modifier le mandat des ministères et organismes à vocation économique afin que celui-ci reflète l'état d'urgence climatique. Tous leurs investissements, subventions, dépenses et projets seront soumis à un test climat ainsi qu'à des critères sociaux, environnementaux et économiques.
- 1.6 Établir des partenariats avec les communautés et les peuples autochtones et reconnaître leur leadership en matière de lutte aux changements climatiques sur leurs territoires.
- 1.7 Rendre obligatoire l'intégration de cibles locales de réduction des GES et de cibles de mobilité durable dans les outils de planification municipaux.
- 1.8 Modifier la Loi sur les contrats des organismes publics afin d'augmenter la durabilité des achats effectués par le gouvernement.

SECTEUR DES TRANSPORTS

Pour lutter contre les changements climatiques, il faut faire une Révolution transport. Voici les moyens pour y arriver :

- | | |
|--|---|
| <p>2.1 Devancer à 2030 l'interdiction de vendre des voitures à essence et interdire l'immatriculation des véhicules à essence à partir de 2040.</p> <p>2.2 Imposer un bonus-malus pour les véhicules conventionnels de passagers (voitures et camions légers à essence, au diesel, au gaz naturel et au propane) représentant en moyenne 15 % du prix d'achat entre 2023 et 2030. Exempter les familles nombreuses et les usages liés au travail.</p> <p>2.3 Maintenir les normes sur la teneur minimale en carburants renouvelables : 15 % dans l'essence et 10 % dans le diesel d'ici 2030, et augmenter à 20 % dans le diesel pour le transport lourd de marchandises.</p> <p>2.4 Adopter une norme Véhicule zéro émission (VZE) pour les camions moyens et lourds.</p> <p>2.5 Équilibrer les investissements entre le transport collectif et le réseau routier.</p> <p>2.6 Créer un réseau de transport interurbain de manière à pouvoir se rendre dans toutes les villes du Québec, notamment en mettant en place Québec Rail et Québec Bus.</p> <p>2.7 Créer dès 2023 des régies intermunicipales pour le transport collectif dans toutes les régions du Québec, qui travailleront en collaboration avec les Conseils régionaux de transition pour développer une offre de mobilité durable sur leur territoire.</p> <p>2.8 Mettre en place une politique pour contrer l'étalement urbain, consolider les milieux de vie et viser, au net, l'arrêt de l'artificialisation des milieux naturels, forestiers et agricoles.</p> <p>2.9 Refuser tout projet d'augmentation de la capacité autoroutière, sauf pour motif de sécurité routière ou de désenclavement des communautés.</p> <p>2.10 Mettre en place une politique de localisation des entreprises et des édifices publics dans les axes de mobilité durable.</p> <p>2.11 Accélérer l'électrification des taxis pour atteindre 100 % d'ici 2030.</p> | <p>2.12 Interdire tout projet de transport d'hydrocarbures, au moyen d'oléoducs et de gazoducs, en sol québécois.</p> <p>2.13 Adopter une Stratégie sur le transport des marchandises axée sur la réduction des déplacements à vide des camions et sur le transfert modal vers le ferroviaire et le maritime par la mise sur pied de hubs de transport multimodaux mutualisés.</p> <p>2.14 Ralentir la croissance des vols privés domestiques (augmentation de 5 % d'ici 2030 plutôt que 27 % selon les prévisions actuelles).</p> <p>2.15 Interdire d'ici 2030 l'usage d'un véhicule ou d'une camionnette non électrique pour les livraisons locales.</p> <p>2.16 Obliger toutes les organisations publiques, parapubliques et privées de plus de 50 employés à développer des plans de gestion des déplacements pour leur personnel, chiffrer l'impact GES, les divulguer et adopter une cible de réduction compatible avec la cible nationale.</p> <p>2.17 Adopter une norme VZE de 35 % pour la vente des nouveaux véhicules d'ici 2030, applicable aux constructeurs de véhicules récréatifs.</p> <p>2.18 Obliger toutes les organisations publiques, parapubliques et privées détenant une flotte de véhicules à se doter d'un plan d'électrification et de réduction des déplacements.</p> <p>2.19 Adopter une stratégie ferroviaire pour le transport des marchandises.</p> <p>2.20 Réduire de 50 % le prix des titres de transport collectif.</p> <p>2.21 Créer un service d'autopartage et de vélopartage qui sera piloté régionalement par les Conseils régionaux de transition.</p> <p>2.22 Mettre en place un programme d'inspection et d'entretien des véhicules de plus de 10 ans et réinstaurer le programme Faites de l'air.</p> |
|--|---|

SECTEUR DES BÂTIMENTS

Pour lutter contre les changements climatiques, il faut revoir la manière dont nous construisons nos immeubles et nos villes. Voici les moyens pour y arriver :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">3.1 Instaurer sans délai un programme d'incitation à l'électrification des bâtiments chauffés au gaz.3.2 Interdire dès 2024 l'installation, le remplacement ou la réparation (visant à prolonger la durée de vie) de tout équipement de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles.3.3 Pour les bâtiments chauffés aux énergies fossiles récents dont la durée de vie dépassera 2030, rendre obligatoire la biénergie avec thermopompe et accumulateur de chaleur.3.4 Interdire l'usage de mazout dans tous les bâtiments en 2030 et interdire l'usage du gaz naturel dans tous les bâtiments en 2035.3.5 Alimenter en énergie renouvelable tout nouveau système de chauffage dans les régions | <ul style="list-style-type: none">éloignées et combler au moins 80 % des besoins énergétiques des bâtiments liés aux réseaux autonomes par des sources énergétiques renouvelables.3.6 Développer un système de cotation énergétique des bâtiments et rendre la divulgation de la performance énergétique obligatoire dans un registre public.3.7 Réviser le Code de construction, moderniser le Code du bâtiment et bonifier le Code de l'énergie du bâtiment pour une entrée en vigueur en 2024.3.8 Améliorer l'utilisation des produits du bois pour maximiser le stockage du carbone et imposer des quotas de bois québécois aux fins d'usage local. Encourager la construction de bâtiments institutionnels et de bâtiments publics en bois. |
|--|---|

SECTEUR INDUSTRIEL

Pour lutter contre les changements climatiques, il faut revoir la manière dont nous produisons les biens utiles au quotidien. Voici les moyens pour y arriver :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">4.1 Adopter de nouveaux plafonds dégressifs pour le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE): - 55 % 2030. Mise en place de quotas d'émission spécifique pour toutes les industries émettant plus de 10 000 tonnes de CO₂ par année, incluant le secteur des déchets.4.2 Pour faire respecter ces quotas, instaurer une taxe dissuasive sur les émissions excédentaires de 100 \$ la tonne, qui atteindra 205 \$ la tonne en 2030. Le recours aux crédits carbone sera limité en exigeant des grands émetteurs qu'ils réalisent au moins 70 % de leurs réductions d'ici 2030 localement. | <ul style="list-style-type: none">4.3 Limiter dès 2035 l'utilisation d'énergie fossile dans les industries pour tous les usages et procédés électrifiables ou pour lesquels une technologie propre mature existe.4.4 Obliger les industries et manufactures qui bénéficient de contributions gouvernementales à entreprendre des démarches afin d'identifier et d'adopter des technologies propres québécoises visant à améliorer leur compétitivité et leur bilan environnemental.4.5 Réformer le programme sur les halocarbures de manière à en corriger les vices actuels, qui annulent les gains. |
|---|---|



SECTEUR AGRICOLE

Pour lutter contre les changements climatiques, il faut revoir la manière dont nous produisons et consommons notre nourriture. Voici les moyens pour y arriver :

- | | |
|---|---|
| <p>5.1 Déterminer des cibles de réduction sous-sectorielles de GES en s'appuyant sur les pratiques durables, les solutions naturelles pour le climat et les solutions technologiques.</p> <p>5.2 Soutenir financièrement la biométhanisation agricole et la gestion des fumiers pour permettre la récupération du méthane (sous forme de biogaz). Valoriser le biogaz pour les usages locaux en remplacement d'énergies fossiles.</p> | <p>5.3 Adopter une politique d'achat alimentaire dans le secteur public incluant 70 % d'aliments locaux et 50 % de repas d'origine végétale.</p> <p>5.4 Offrir un soutien technique et financier pour le passage de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique et rembourser la certification biologique.</p> <p>5.5 Offrir un soutien technique et financier aux agricultrices et aux agriculteurs pour les aider à atteindre la neutralité carbone et diminuer l'utilisation de pesticides.</p> |
|---|---|

SECTEUR DES DÉCHETS

Pour lutter contre les changements climatiques, il faut revoir la manière dont nous disposons de nos déchets. Voici les moyens pour y arriver :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">6.1 Rendre obligatoire la mise en place d'un système de captage actif des biogaz dans les sites d'enfouissement émettant plus de 10 000 tonnes d'équivalent CO₂ et mieux valoriser ce biogaz.6.2 Adopter un programme d'accompagnement pour l'installation de système de captage actif de biogaz avec destruction ou valorisation dans les petits sites d'enfouissement émettant moins de 10 000 tonnes de CO₂ par année.6.3 Adopter une loi contre le gaspillage alimentaire.6.4 Interdire l'enfouissement des matières organiques et soutenir la mise en place des solutions optimales de compostage selon les milieux en considérant l'impact climatique le moins élevé entre la cueillette des matières organiques et le compostage local. | <ul style="list-style-type: none">6.5 Lancer une grande réforme de la stratégie d'enfouissement au Québec avec l'adoption d'une politique de régionalisation des déchets afin notamment de réduire le transport des matières vers les sites d'enfouissement et d'inciter les municipalités à réduire leurs déchets.6.6 Collaborer avec les communautés locales et régionales des territoires conventionnés du Nord-du-Québec afin d'identifier et de mettre en œuvre des solutions pour remédier au brûlage à ciel ouvert pratiqué dans les sites d'enfouissement qui s'y trouvent.6.7 Miser sur les biogaz des déchets et des fumiers en usage local. Prioriser le GNR et le biogaz pour les usages non électrifiables. Développer un système d'échange entre les producteurs locaux de biogaz et les consommateurs industriels. |
|---|---|

SOLUTIONS NATURE

Pour lutter contre les changements climatiques, il faut revoir la manière dont nous préservons nos milieux naturels. Voici les moyens pour y arriver :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">7.1 Dédier 1 % du Plan québécois d'infrastructures au financement d'infrastructures vertes.7.2 Rehausser la protection des milieux naturels de manière à éviter la conversion des prairies et des forêts urbaines et à restaurer les marais salés.7.3 Instaurer une Commission Coulombe 2.0 et une nouvelle politique de gestion durable des forêts pour revoir en profondeur les pratiques de gestion des forêts. Inclure des balises pour l'utilisation de la biomasse forestière, réduire la déforestation, intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la séquestration de carbone. Inclure des balises | <p>afin d'encourager à la fois la sauvegarde des puits de carbone dans le secteur forestier et l'usage du bois d'œuvre québécois dans la construction des bâtiments.</p> <ul style="list-style-type: none">7.4 Améliorer la gestion des terres agricoles pour capter et stocker le carbone.7.5 Protéger le territoire agricole et créer des zones de conservation en milieu agricole (zone agricole non cultivable).7.5 Encourager le développement de l'agroforesterie au Québec, avec une meilleure coordination entre la réglementation agricole et forestière. |
|--|--|

La transition verte, c'est le trait d'union entre les Québécoises et les Québécois de toutes les régions, c'est le trait d'union entre la génération des bâtisseurs et la génération de l'avenir. C'est le projet de société qui peut rassembler le Québec et on est capables de le mener à bout. On a déjà fait de grandes choses, on est capables d'en faire encore.



→ **GABRIEL NADEAU-DUBOIS**

VISION 2030

Québec solidaire 2022

Ruth Messier Agente officielle, Imprimeur Graphiscan